

# Compte-rendu du conseil municipal

## Séance du 13 avril 2017

### Séance du 13 avril 2017

L'An deux mil dix-sept, le treize avril à 20h30, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni, salle de réunion de la mairie sous la présidence de M. Christian COURAULT, Maire.

**Date de convocation** : 07 avril 2017

Conseillers en exercice	11	Conseillers présents	11	Procurations	0
-------------------------	----	----------------------	----	--------------	---

**Présents** : Max LÉGARÉ, Pierre VACHER, Michel CHATEAU, Jean-Luc BERGER, Marguerite FAUQUET, Marie-France VACHER, Cécile BERGER, Étienne COUGNY, Thierry COULON, Christophe THIRY

Le secrétariat a été assuré par la secrétaire de mairie : Michèle BERGER

La séance est ouverte à 20h10.

Le maire soumet au conseil l'adoption du compte rendu de la séance du 10 mars 2017, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **1 / Vote du compte de gestion**

Le compte de gestion 2016, dressé par M. Christophe GOUDOT, trésorier, est en accord avec le compte administratif 2016, il est accepté à l'unanimité.

### **2 / Vote du Compte administratif**

Le compte administratif 2016, dressé par M. Christian COURAULT, Maire, fait apparaître un excédent de fonctionnement de 61 592.21€ et un excédent d'investissement de 74 912.07€, soit un excédent global de 136 504.28€

Il est adopté à l'unanimité par 10 voix POUR, le maire ne prenant pas part au vote sur sa comptabilité.

### **3 / Vote des taxes directes locales**

Le maire explique au conseil que nous ne gérons plus la CFE (ancienne taxe professionnelle), elle est confiée à la communauté de communes.

Il propose d'appliquer les mêmes taux que l'année dernière ; une augmentation n'est pas imaginable vu que la part de l'intercommunalité sera plus importante et pèsera sur le contribuable ; de plus nos comptes ne le nécessitent pas.

Taxe habitation	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti
25.40 %	16.01 %	42.33 %

#### **4 / Devis investissement**

Le maire expose au conseil que notre église mérite d'être mise en valeur pour l'esthétique du bourg. Nous pourrions l'illuminer aux mêmes horaires que l'éclairage public ce qui donnerait aussi plus de visibilité sur le parking.

Nous avons un devis du SIEEEN de 2460€ HT pour fourniture et pose de 2 projecteurs LED sur le poteau face à l'église. Le SIEEEN finance 50% du projet, reste donc une part communale de 1230€ HT

Le devis est accepté à l'unanimité et cette dépense sera affectée à un nouveau programme d'investissement sur le budget 2017.

#### **5 / Revalorisation des indemnités des élus**

Le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 porte modification au décret n° 85-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique.

Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités des élus sont revalorisés,

A partir du 01/02/2017, le montant des indemnités des élus est fixé au montant maximale de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Bénéficiaire	Indemnité allouée en % de l'indice brut terminal	Total en %
COURAULT Christian MAIRE	17	17
LÉGARÉ Max 1 <sup>er</sup> adj	6.6	6.6
VACHER Pierre 2 <sup>ème</sup> adj	6.6	6.6

Accepté à l'unanimité.

#### **6 / Vote des subventions accordées**

Les subventions déjà discutées et accordées pour 2017 sont les suivantes :

- o 150€ pour le comité des foires et marchés de Luzy (CFCL)
- o 50€ pour la FNACA
- o 50€ pour le CFA d'Autun
- o 50€ pour le CIFA de Mercurey

Lors du dernier conseil municipal, nous avons évoqué une aide exceptionnelle pour l'organisation du congrès départemental des pompiers qui se tiendra à Larochemillay ; le maire propose 400€.

Accepté à l'unanimité.

#### **7 / Finalisation achat parcelle**

Suite à la décision d'acquérir la parcelle C 166 appartenant à M. Rousselin François, par délibération n° 2017-03 en date du 13/01/2017, la géomètre, Madame Laubérat-Javouhey a été missionnée pour effectuer les relevés.

Nous avons d'ores et déjà reçu le nouveau document de modification du parcellaire cadastral.

Le conseil accepte le prix d'achat de 16900€ et autorise le maire à signer l'acte chez le notaire, Maître BAYOU de Liernais.

L'achat fera l'objet d'un nouveau programme d'investissement au budget 2017.

Approuvé à l'unanimité

### **8 / Affectation de la DCE 2017**

Le maire demande au conseil d'approuver l'affectation de la DCE 2017 portée pour 4500€ sur le programme d'aménagement de la cuisine de l'auberge.

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Estimatif des travaux	52 617.95	DETR 2017	26 308.97
		DCE 2017	4 500.00
		autofinancement	21 808.98
TOTAL	52 617.95	TOTAL	52 617.95

Accepté à l'unanimité

### **9 / Vote du Budget Primitif 2017**

Le Budget Primitif 2017 s'établit comme suit :

Dépenses et Recettes de fonctionnement : 371 076€

Dépenses et Recettes d'investissement : 306 301€

Il est mis au vote : POUR : 11    CONTRE : 0    ABS : 0    BUDGET 2017 adopté à l'unanimité

### **10 / Questions diverses**

- ✓ Le maire informe le conseil que les locataires de M. Léonetti souhaiteraient que le lavoir, attenant à leur jardin, ainsi que l'impasse, soit entretenus car tout est envahi par les ronces. L'entreprise Courault services procédera à un nettoyage car il s'agit d'un terrain communal.
- ✓ Le maire informe le conseil de la situation du RPI qui sera critique dans 2 ans à cause du nombre décroissant d'enfants. Cette situation est également due aux familles qui scolarisent leurs enfants dans d'autres communes alors qu'ils résident sur une des 4 communes du RPI
- ✓ Pierre Vacher indique qu'il a dû ramasser les poubelles éventrées sans doute par un chien devant la mairie car le container débordait. Quand la salle est louée le week-end, il faudrait avoir un container supplémentaire.
- ✓ Les fenêtres de la salle des fêtes sont très sales, il faudra trouver une solution de nettoyage
- ✓ L'échéance de location du copieur arrive à son terme et nous avons reçu 4 propositions.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h15.